

L'entrée des marchands de presse dans le paritarisme est une opportunité pour développer la formation des salariés : **[l'OpCommerce](#) prend en effet en charge le coût financier des formations pour les entreprises relevant des commerces de détail non alimentaires (CDNA).**

Retrouvez [la synthèse des critères de prise en charge](#) applicables depuis le 17 janvier 2023 pour vos salariés, apprentis et alternants.

Le portail de l'Opcommerce offre aussi un service baptisé [Click & Form](#) avec plus de 1 600 sessions de formation accessibles en ligne sans formalité, disponibles gratuitement (5 inscriptions par an et par entreprise).

Les dispositifs d'alternance : quel coût et quels avantages ?

L'alternance permet l'insertion d'un jeune dans l'entreprise à travers deux contrats principaux : contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation. L'indemnité versée est exonérée de charges salariales et patronales.

Avec l'alternance, nous formons un jeune collaborateur qui, après une période de formation initiale, peut être progressivement autonome et nous aider utilement dans toutes les tâches du quotidien. L'alternance valorise les commerces de proximité auprès des jeunes et de la clientèle, et insuffle du dynamisme en apportant de nouvelles compétences à votre entreprise (réseaux sociaux, site web, *click & collect...*).

C'est un mode de recrutement avantageux, avec un coût réduit grâce au financement public (notamment **l'aide de 6 000 € pour les contrats signés jusqu'au 31 décembre 2023**).

Plus d'informations sur [le portail de l'alternance](#).